

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Première session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 8–11 février 2010

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

Point 6 de l'ordre du
jour



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.1/2010/6(A,B,D,E,F,G)/3
4 février 2010
ORIGINAL: ANGLAIS

RAPPORT DU COMITÉ FINANCIER DE LA FAO

La Directrice exécutive a le plaisir de présenter ci-après le rapport du Comité financier de la FAO sur les questions concernant le PAM. Le rapport couvre les points suivants de l'ordre du jour:

- Sélection et nomination du Commissaire aux comptes du PAM (WFP/EB.1/2010/6-A/1)
- Révision des honoraires du Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal 2008-2009 (WFP/EB.1/2010/6-B/1)
- Mise à jour de l'examen du cadre de financement: Catégories d'activités (WFP/EB.1/2010/6-C/1)
- Rapport du Commissaire aux comptes sur la planification stratégique et l'établissement des rapports dans un bureau de pays du PAM – Uuganda, et réponse de la direction (WFP/EB.1/2010/6-D/1 + Add.1)
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les bénéfices de l'application des normes IPSAS en termes de renforcement de la gestion financière (WFP/EB.1/2010/6-E/1 + Add.1)
- Mise à jour du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2010-2011 (WFP/EB.1/2010/6-F/1)
- Dernier rapport d'activité sur le projet WINGS II (WFP/EB.1/2010/6-G/1)

CL 139/3

Février 2010



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

F

CONSEIL

Cent trentième-neuvième session

Rome, 17 – 21 mai 2010

Rapport de la cent trentième et unième session du Comité financier
Rome, 1 – 2 février 2010

Table des matières

	Paragraphes
Introduction	1-5
Questions concernant le Programme alimentaire mondial	6-41
SÉLECTION ET NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DU PAM (WFP/EB.1/2010/6-A/1)	6-9
RÉVISION DES HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR L'EXERCICE BIENNAL 2008-2009 (WFP/EB.1/2010/6-B/1)	10-15
MISE À JOUR DE L'EXAMEN DU CADRE DE FINANCEMENT: CATÉGORIES D'ACTIVITÉS (WFP/EB.1/2010/6-C/1)	16-17
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET L'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS DANS UN BUREAU DE PAYS DU PAM – OUGANDA, ET RÉPONSE DE LA DIRECTION (WFP/EB.1/2010/6-D/1 + ADD.1)	18-22



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES BÉNÉFICES DE L'APPLICATION DES NORMES IPSAS EN TERMES DE RENFORCEMENT DE LA GESTION FINANCIÈRE (WFP/EB.1/2010/6-E/1 + ADD.1)	23-27
MISE À JOUR DU PLAN DE GESTION DU PAM POUR L'EXERCICE BIENNAL 2010-2011 (WFP/EB.1/2010/6-F/1)	28-34
DERNIER RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR LE PROJET WINGS II (WFP/EB.2/2009/5-G/1)	35-41
Questions diverses	42
DATE ET LIEU DE LA CENT TRENTE-DEUXIÈME SESSION	42

RAPPORT DE LA CENT TRENTE ET UNIÈME SESSION DU COMITÉ FINANCIER
1 – 2 février 2010

Introduction

1. Le Comité a soumis au Conseil le rapport ci-après sur sa cent trente et unième session.
2. Ont assisté à la session les représentants ci-après:
Président: M. Yasser A. R. Sorour (Égypte)
Vice-Président: M. Augusto Zodda (Italie)
Membres: Mme Kristina Gill (Australie)
S.E M. Li Zhengdong (Chine)
S.E. M. Noël Baïot (Gabon)
M. Shobhana K. Pattanayak (Inde)
S.E. M. Javad Shakhs Tavakolian (République islamique d'Iran)
S.E. M. Jorge E. Chen Charpentier (Mexique)
M. Ronald Elkhuisen (Pays-Bas)
S.E. M. Guido J. Martinelli della Togna (Panama)
M. Mohamed Eltayeb Elfaki Elnor (Soudan)
M. Robert Sabiiti (Ouganda)
M. Michael Glover (États-Unis d'Amérique)
3. Le Président a informé le Comité du fait que Mme Kristina Gill avait été désignée pour remplacer Mme Sara Cowan en tant que représentante de l'Australie à cette réunion. Il a en outre informé le Comité que S.E. M. Noël Baïot avait été désigné pour remplacer M. Louis Stanislas Charicauth en tant que représentant du Gabon à la présente session. Un résumé des qualifications de Mme Gill et de S.E. M. Baïot figure dans l'additif au présent rapport (CL 139/3-Add.1).
4. M. Augusto Zodda (Italie) a été élu à l'unanimité Vice-Président pour 2010.
5. Le Comité s'est félicité de la participation du Président du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial, M. Vladimir Kuznetsov, à la réunion du Comité.

**Questions concernant le
Programme alimentaire mondial**

**SÉLECTION ET NOMINATION DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES DU PAM (WFP/EB.1/2010/6-A/1)**

6. En réponse aux craintes suscitées par le retard pris dans le processus de sélection du Commissaire aux comptes, le Président a informé le Comité que divers facteurs avaient eu une incidence sur le calendrier prévu initialement pour la sélection du Commissaire aux comptes, notamment le nouveau mandat du nouveau Comité d'audit et la méthode rigoureuse adoptée pour examiner les propositions reçues. Il fallait donc plus de temps au Groupe d'évaluation pour formuler une recommandation.



7. Le Secrétariat a été invité à apporter d'autres précisions concernant le déroulement des entretiens et la date à laquelle aurait effectivement lieu la présélection. Répondant aux questions, le Président du Conseil d'administration a donné le nouveau calendrier du processus de sélection:

- 18 février 2010: attribution des notes et établissement de la liste des candidats retenus par le Groupe d'évaluation;
- 18 février 2010: Envoi des convocations aux entretiens;
- 10 mars 2010: Entretiens.

8. Le Comité s'est inquiété de savoir s'il y aurait suffisamment de temps entre le moment de la sélection du Commissaire aux comptes à la session annuelle du Conseil d'administration en juin et sa nomination le 1^{er} juillet 2010, pour qu'il puisse prendre ses fonctions de manière appropriée. Le Président du Conseil a répondu que l'actuel Commissaire aux comptes avait été consulté pour s'assurer que le nouveau calendrier permettrait au nouveau Commissaire aux comptes de prendre ses fonctions de manière appropriée.

9. Le Comité a reçu l'assurance que le rapport du Groupe d'évaluation et la recommandation seraient prêts pour la réunion du Comité financier en avril.

RÉVISION DES HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR L'EXERCICE BIENNAL 2008-2009 (WFP/EB.1/2010/6-B/1)

10. Le Président du Conseil d'administration a informé le Comité financier du contenu du document et du travail d'information effectué par le Secrétariat en ce qui concerne la révision des honoraires du Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal 2008-2009. Il a indiqué que le travail du Commissaire aux comptes avait été décisif pour la mise en oeuvre des normes IPSAS et a ajouté que le Commissaire aux comptes lui avait fait savoir qu'il n'y aurait pas d'autre augmentation et que le montant des honoraires proposés était ferme et définitif.

11. Le Secrétariat a informé le Comité que les chiffres présentés par le Commissaire aux comptes avaient été examinés par les services du PAM et que des travaux supplémentaires avaient effectivement été réalisés par le Commissaire aux comptes.

12. Le Secrétariat a informé le Comité que le contrat passé entre le PAM et le Commissaire aux comptes, tel que renouvelé par le Conseil en 2006, faisait mention d'un "montant estimatif" d'honoraires pour les services d'audit rendus au cours de l'exercice 2008-2009 et non pas d'un "plafond". Du point de vue juridique, on pouvait considérer que cette formulation habilitait le Commissaire aux comptes à effectuer des travaux supplémentaires imprévus, nécessaires et raisonnables, conformément à la mission qui lui avait été confiée, sans qu'il soit nécessaire pour les deux parties d'approuver un amendement au contrat. Les honoraires présentés pour ces travaux devaient alors être approuvés par le Conseil. Le Secrétariat a confirmé que le Commissaire aux comptes était placé sous la seule autorité du Conseil, lequel procédait à sa nomination, supervisait son travail et se chargeait d'établir et de tenir à jour les dispositions contractuelles nécessaires.

13. Le Secrétariat a bien précisé que le contrat qui serait passé avec le nouveau Commissaire aux comptes (et dont le texte figure dans l'invitation à soumissionner parue en octobre 2009) ferait mention d'un plafond ne pouvant être dépassé sans accord préalable du Conseil d'administration; le texte gagnerait ainsi en clarté et le Conseil d'administration serait en mesure de mieux contrôler la charge de travail supplémentaire confiée au Commissaire aux comptes et les coûts y afférents.

14. Le Comité a recommandé au Conseil d'administration de consulter le Commissaire aux comptes afin d'établir le montant définitif des honoraires révisés pour l'exercice 2008-2009.

15. Le Comité a également recommandé de bien tenir compte des enseignements de cet examen, et de procéder de manière plus prudente lors de l'examen des propositions financières ainsi que des questions concernant les honoraires et les amendements éventuels à apporter aux programmes de travail annuels du Commissaire aux comptes.



MISE À JOUR DE L'EXAMEN DU CADRE DE FINANCEMENT: CATÉGORIES D'ACTIVITÉS (WFP/EB.1/2010/6-C/1)

16. Le Comité a déploré qu'en raison de la soumission tardive et dans une seule langue du document intitulé "État d'avancement de l'examen du cadre de financement: catégories d'activités", ses membres n'avaient pas pu l'examiner de manière approfondie, ni prendre l'avis de leurs capitales respectives avant la session.

17. Compte tenu de ce qui précède, et attendu que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) n'avait pas pu passer en revue ce document, le Comité a décidé d'en reporter l'examen à sa prochaine réunion, qui se tiendrait avant la session annuelle du Conseil d'administration du PAM.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET L'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS DANS UN BUREAU DE PAYS DU PAM – OUGANDA, ET RÉPONSE DE LA DIRECTION (WFP/EB.1/2010/6-D/1 + ADD.1)

18. Le Secrétariat a présenté le rapport du Commissaire aux comptes et indiqué que la stratégie de pays était un processus institutionnel, découlant de l'approbation du Plan stratégique 2008-2013 du PAM, dans le but d'examiner sous un angle plus stratégique la façon dont le PAM, à l'échelle du pays, pouvait se positionner en adhérant aux priorités nationales et à ses propres orientations stratégiques.

19. Le Commissaire aux comptes a examiné le processus d'élaboration de la stratégie de pays en Ouganda, premier pays pour lequel le PAM avait préparé une telle stratégie, et où celle-ci servait à mettre au point le nouveau programme de pays et la nouvelle intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR).

20. Le Comité s'est félicité de cette initiative et a posé des questions sur le processus en Ouganda, les critères de sélection des priorités du PAM et les contributions en nature. Le Secrétariat a expliqué que la stratégie de pays avait été élaborée à partir d'une analyse de la situation de la faim dans le pays et après des consultations approfondies avec le gouvernement, les donateurs et les institutions des Nations Unies. Ces consultations avaient suscité un vif intérêt pour les opérations prévues par le PAM en Ouganda, et des engagements de contributions en espèces et en nature des donateurs et des pouvoirs publics. Le Secrétariat a en outre précisé qu'il n'existait pas de critères types pour déterminer les priorités, lesquelles étaient arrêtées en fonction des priorités nationales, des avantages comparatifs du PAM et de son Plan stratégique.

21. Le Comité a demandé quelle était la position du PAM quant à l'évaluation des risques en rapport avec les stratégies de pays. Le Secrétariat a répondu que cette évaluation était au coeur du processus des stratégies de pays et figurait dans les instructions communiquées aux bureaux de pays.

22. Le Comité a pris acte de la recommandation du Commissaire aux comptes préconisant que le Conseil d'administration approuve désormais les stratégies de pays au lieu des projets individuels. Il a recommandé que ce point fasse l'objet d'un débat approfondi avec le Conseil d'administration, à partir des enseignements tirés du processus d'élaboration des stratégies de pays. Le Secrétariat a répondu que les enseignements tirés de ce processus faisaient actuellement l'objet d'un bilan et qu'une évaluation formelle en était prévue au troisième trimestre de 2010.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES BÉNÉFICES DE L'APPLICATION DES NORMES IPSAS EN TERMES DE RENFORCEMENT DE LA GESTION FINANCIÈRE (WFP/EB.1/2010/6-E/1 + ADD.1)

23. Le Secrétariat a rendu compte au Comité du rapport qui décrivait les principaux avantages tirés à ce jour, tels que recensés par le Commissaire aux comptes. Ce rapport contenait également plusieurs recommandations sur la manière dont le PAM pourrait à l'avenir porter au maximum les



avantages tirés de l'application des normes IPSAS. Le Secrétariat a également communiqué au Comité la réponse de la direction.

24. Le Comité a accueilli les rapports avec intérêt mais a regretté de devoir constater que, pour la deuxième fois, le Commissaire aux comptes n'était pas présent lorsque le Comité examinait ses rapports.

25. Le Comité s'est déclaré satisfait de l'application des normes IPSAS par le PAM, première institution à les avoir adoptées. Il a pris note des deux documents présentés et félicité le Secrétariat pour son document intitulé "Réponse de la direction", lequel indiquait qu'il était prêt à intégrer les recommandations dans ses travaux.

26. Le Comité a été informé que le contenu des rapports et les renseignements seraient présentés chaque mois aux organes supérieurs de direction.

27. S'agissant des Objectifs stratégiques, le Secrétariat a fait savoir au Comité que ces renseignements seraient présentés en détail dans les Rapports annuels sur les résultats.

MISE À JOUR DU PLAN DE GESTION DU PAM POUR L'EXERCICE BIENNAL 2010-2011 (WFP/EB.1/2010/6-F/1)

28. Le Secrétariat a présenté la Mise à jour du Plan de gestion pour l'exercice biennal 2010–2011, qui fait apparaître dans le Programme de travail du PAM pour 2010 des augmentations se montant à 595 millions de dollars.

29. Le Comité a été mis au courant des opérations en Haïti, qui s'élevaient au total à plus de 300 millions de dollars pour les 3 à 6 premiers mois de 2010. Une mise à jour de l'ensemble des besoins de 2010 concernant Haïti (le chiffre de 800 millions de dollars est envisagé) serait incluse dans la deuxième mise à jour du Plan de gestion pour l'exercice biennal 2010–2011, qui serait présentée à la session annuelle du Conseil d'administration en juin 2010. Le Comité a félicité le Secrétariat pour l'excellent travail qu'il accomplissait en Haïti.

30. Les membres ont pris note des renseignements concernant les besoins supplémentaires depuis l'approbation du Plan de gestion initial pour 2010–2011, ainsi que les renseignements sur les mesures de sécurité prises pour protéger le personnel du PAM.

31. Le Comité a noté les renseignements du Secrétariat sur la stratégie de couverture des risques et attendait avec intérêt les résultats du bilan qui serait présenté à ce sujet à la session annuelle du Conseil en juin 2010.

32. Le Secrétariat a aussi noté que des recettes additionnelles au titre des coûts d'appui indirects (CAI) étaient utilisées pour maintenir dans le compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes (AAP) un montant équivalent à quatre mois de dépenses AAP prévues.

33. Le Comité a demandé des précisions sur la méthode utilisée par le PAM pour évaluer les besoins opérationnels supplémentaires non prévus. Le Secrétariat a répondu que c'était effectivement un véritable défi que de prévoir des situations d'urgence et que les besoins étaient établis d'après une évaluation conjointe sur le terrain. Il a aussi noté qu'une analyse des besoins non prévus était présentée dans une annexe du Plan de gestion initial pour 2010-2011.

34. Le Comité a également demandé des précisions sur la manière dont le PAM établissait ses priorités pour la gestion des besoins opérationnels supplémentaires, sur les instruments auxquels il avait recours et sur la façon dont il définissait ses stratégies de désengagement. Le Secrétariat a répondu qu'il existait d'autres instruments que le Plan de gestion, par exemple le Comité chargé de l'allocation stratégique des ressources et les documents propres aux différents projets, pour gérer les priorités au jour le jour.



DERNIER RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR LE PROJET WINGS II (WFP/EB.1/2010/6-G/1)

35. Le Secrétariat a présenté le rapport d'activité sur le projet WINGS II, en soulignant qu'il s'agissait d'un rapport qui mettait le point final à la phase projet de la mise en œuvre de WINGS II.

36. Le Secrétariat a indiqué que la mise en service du nouveau système et des nouvelles procédures se passait bien et que des rapports de gestion et des autres outils analytiques qui permettraient une meilleure utilisation des données étaient en cours d'élaboration ou d'amélioration.

37. Le Secrétariat a confirmé qu'il s'engageait à fournir des indications sur le coût et le calendrier des améliorations futures éventuelles (y compris celles dont la mise en œuvre avait été reportée) à la session annuelle du Conseil de 2010.

38. Le Secrétariat a indiqué que la Division de la gestion des résultats et de l'obligation redditionnelle préparait actuellement une série révisée de résultats et d'indicateurs institutionnels et que les avantages de WINGS II seraient évalués au regard de la contribution que ce système avait apporté auxdits résultats du PAM. La Division de la gestion des résultats et de l'obligation redditionnelle assurerait la coordination de cette évaluation, dont les conclusions seraient intégrées au rapport annuel sur les résultats de 2010.

39. Le Comité s'est félicité de la mise en service de WINGS II et du bon déroulement de la période de stabilisation. Il s'est dit convaincu que la mise en œuvre de WINGS II aiderait le PAM à appliquer plus efficacement les normes IPSAS et ne doutait aucunement qu'elle permettrait de présenter plus rapidement les rapports à la haute direction et au Conseil d'administration.

40. Le Secrétariat a précisé ce qu'était la période de mise en service, ou de stabilisation, et signalé que, pour un projet de l'envergure de WINGS II, sa durée était estimée entre six mois et un an à compter de son introduction.

41. Le Comité a pris acte du fait que ce rapport d'activité mettait un terme à la phase projet de WINGS II mais a indiqué qu'il escomptait que d'autres rapports seraient présentés au Conseil et au Comité pour les tenir informés de la progression de WINGS II.

Questions diverses

DATE ET LIEU DE LA CENT TRENTE-DEUXIÈME SESSION

42. Le Comité a été informé que la cent trente deuxième session était provisoirement fixée à Rome du 12 au 16 avril 2010. Les dates définitives de la session seraient arrêtées en consultation avec le Président.